

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE****Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 janvier 2025 portant désignation des membres du comité stratégique relatif aux conventions carbone**

Le Gouvernement wallon,

Vu le décret Neutralité Carbone du 16 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> février 2024 relatif aux conventions carbone, article 7, §2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 janvier 2025 portant désignation des membres du comité stratégique relatif aux conventions carbone ;

Considérant que certaines organisations visées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> février 2024 relatif aux conventions carbone ont manifesté leur intention de modifier leur représentation au sein du comité stratégique ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** A l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 8, de l'arrêté du Gouvernement du 30 janvier 2025 portant désignation des membres du comité stratégique relatif aux conventions carbone, le nom « Luca Ciccía » est remplacé par « Romain Consiglio ».

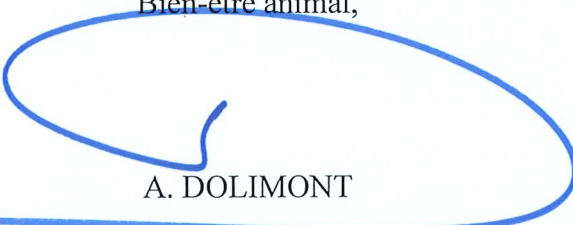
**Art. 2.** A l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 7, du même arrêté, le nom « Elodie Belleflamme » est remplacé par « Charlène Collin ».

**Art. 3.** Le présent arrêté entre en vigueur le 25 juin 2026.

**Art. 4.** La Ministre de l'Energie et du Plan Air-Climat est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 25 juin 2026.

Le Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal,



A. DOLIMONT

La Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,

C. NEVEN

